

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114942 - 21 - 3				
2. Nom et adresse de l'opérateur : GAEC de Saint CERNIN Saint Cernin 24540 - VERGT DE BIRON Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Raisin de cuve Mélanges céréales légumineuses : Avoine, triticale, pois vesce Mélanges céréales légumineuses : Avoine, triticale, vesce, pois Mélanges fourragers : Avoine, triticale, pois vesce Mélanges fourragers : Avoine, triticale, seigle et vesce Luzerne Prairie temporaire Prairie temporaire : MLG Chicorée, plantain, trèfle Prairie permanente Prairie permanente : Prairie rotation longue Prairie permanente	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du : au :	
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
		biologique	15/02/2021	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 15/02/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 15/03/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114942 - 21 - 3			
2. Nom et adresse de l'opérateur : GAEC de Saint CERNIN Saint Cernin 24540 - VERGT DE BIRON Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :		6. Période de validité
			du : au :
<i>Productions végétales :</i> Prairie permanente : Prairie Rotation Longue Prairie temporaire	biologique	15/02/2021	31/12/2022
	produit en conversion	15/05/2021	31/12/2022
<i>Productions animales :</i> Vaches laitières	biologique	10/03/2022	31/12/2022
Vaches allaitantes	biologique	10/03/2022	31/12/2022
Bœufs : entre 1-2 ans	biologique	10/03/2022	31/12/2022
Bœufs : > 3 ans	biologique	10/03/2022	31/12/2022
Génisses renouvellement : Bovins de 1 à 2 ans	biologique	10/03/2022	31/12/2022
Génisses renouvellement : Génisses de plus de 2 ans	biologique	10/03/2022	31/12/2022
Génisses renouvellement : Moins de 1 an	biologique	10/03/2022	31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 15/02/2021		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 15/03/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114942 - 21 - 3			
2. Nom et adresse de l'opérateur : GAEC de Saint CERNIN Saint Cernin 24540 - VERGT DE BIRON Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions animales :</i> Veaux : Mâles de moins de 1 an Veaux : Entre 1-2 ans Taureaux : 2-3 ans Brebis viande Agneaux Agnelles de renouvellement Béliers : Plus de 2 ans		5. Définis comme :	6. Période de validité
			du : au :
		biologique	10/03/2022 31/12/2022
		biologique	10/03/2022 31/12/2022
		biologique	10/03/2022 31/12/2022
		biologique	10/03/2022 31/12/2022
		biologique	10/03/2022 31/12/2022
		biologique	10/03/2022 31/12/2022
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 15/02/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 15/03/2022
Le Directeur, François LUQUET

